

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BATUCADA «BATUCASOL » DU SYNDICAT SOLIDAIRES 31

I. INTRODUCTION

Cette Charte a pour objectif de transmettre les valeurs, les objectifs et les modalités de fonctionnement de la BATUCADA de Solidaires 31, appelée « Batucasol ».

Dans l'histoire de cette BATUCADA qui a fonctionné dans une première période de 2005 à 2009 et de nouveau depuis 2018, il apparaît aujourd'hui important de formaliser un support écrit, comme un socle commun de référence pour tout.es celles et ceux qui souhaitent s'impliquer dans ce collectif, de façon continue ou plus spontanée.

Le COLLECTIF BATUCASOL doit inscrire son fonctionnement dans les principes d'autogestion et doit faire respecter en son sein des règles de relations entre les militant-es reposant sur la bienveillance, sur l'entraide, sur la solidarité.

Article 1 : Solidaires 31

La BATUCADA « BATUCASOL » est une commission de l'Union Syndicale Solidaires 31 qui regroupe tous les syndicats qui la composent.

En ce sens « BATUCASOL » n'est pas une structure indépendante. Elle respecte et fait vivre les buts, les valeurs, les stratégies de Solidaires 31. In fine, l'organe directeur est l'Assemblée Générale de Solidaires 31.

La « BATUCADA » est un groupe musical de percussions dont le but donné par Solidaires 31 et les syndicats qui la composent est de faire entendre et d'amplifier les interventions de Solidaires 31 dans l'espace public. Elle est composée de militant-es syndiqué-es et de sympathisant-es extérieur-es qui veulent participer à cette commission. Elle représente notre syndicat dans son ensemble lors des sorties publiques qu'elle effectue.

Solidaires 31 en assume les aspects financiers et logistiques, c'est-à-dire un professeur-coordonateur, des instruments, des locaux, des moyens logistiques.

Les militant-es syndiqué-es de Solidaires 31 et ses sympathisant-es, en qualité d'« invité-e qualifié-e », portent le mandat, en assumant la responsabilité et sont le lien avec Solidaires 31.

Pour Solidaires 31, l'intérêt de cette Batucada est de participer à porter, grâce à l'impact musical, des messages militants tels qu'ils sont véhiculés par l'ensemble des militant-es Solidaires, syndiqué-es SUD et donc adhérant aux valeurs fondamentales : Solidarité, Unité et Démocratie. Ainsi qu'à l'antiracisme, le féminisme, l'antifascisme, la lutte contre les LGBTQI-phobies, l'anticapitalisme, l'anti-impérialisme, l'écologie...

Article 2 : Autogestion et Logistique

- Le chef d'orchestre engagé par Solidaires 31 est responsable de l'aspect musical et pédagogique de la BATUCADA. Il est rémunéré par Solidaires 31 et donc sous sa responsabilité. Il ne peut être perturbé dans l'exercice de sa fonction pédagogique lors des représentations et répétitions.

- Le groupe de communication Signal est géré par un-e militant-e syndiqué-e qui en assume la responsabilité.

- Le groupe de communication par e-mail est géré par un-e militant-e syndiqué-e qui en assume la responsabilité.

- La location et le retour de location du camion de location incombe au groupe, qui doit désigner de façon équilibrée et rotative des personnes en charge du camion à chacune des sorties.

- le chargement et déchargement des instruments incombent au groupe, qui doit désigner de

façon équilibrée et rotative des personnes en charge des instruments à chacune des sorties.

- l'inventaire et l'entretien des instruments seront effectués lors des répétitions par tous les participant-es.
- les demandes d'intervention formulées à la BATUCADA seront directement transmises au bureau de Solidaires qui fera un retour direct de leurs décisions.
- pour les participant.es non-syndiqué.es, une collecte sera possible et libre afin de participer au soutien financier et pédagogique de la BATUCADA.

Article 3 : Gestion des conflits

La BATUCADA ne peut se permettre d'éparpiller les énergies et les forces militantes en règlements de conflits.

Il est essentiel que les relations entre les militants et militantes soient basées sur la bienveillance, l'entraide, la solidarité.

Les désaccords étant inhérents à tout groupe, ils peuvent s'avérer productifs s'ils se font dans le respect de l'autre et de sa parole. Dans les discussions collectives, il est important de respecter les temps et tours de parole de chacun-e. A contrario, les conflits sont improductifs et « polluent » le bon fonctionnement de la Batucada ; ils peuvent même avoir des répercussions sur les personnes. On peut critiquer une position, une décision, mais pas une personne.

Relations entre militant-es : Il n'est pas accepté les injonctions, les intrusions concernant la vie privée des camarades. La critique doit être argumentée, elle ne doit pas blesser ni être prise comme un affront personnel.

Dans notre section syndicale et dans notre syndicat, nous ne sommes propriétaires de rien. Il ne peut y avoir de luttes pour le pouvoir parce qu'il n'y a pas de pouvoir.

Lorsque des décisions sont prises, c'est une responsabilité collective, et pas celle d'un individu. La régulation des conflits peut passer par différents outils :

- Les échanges lors de la réunion de fonctionnement se déroulant les samedis en amont de la répétition. Les décisions concernant le fonctionnement de la BATUCADA sont prises au consensus ou par défaut au vote à la majorité, dans les réunions de fonctionnement lors des répétitions du samedi matin réunissant les participant-es à la BATUCADA et dont le rythme est en quinzaine. Un seul nouveau vote pourra être organisé lors de la réunion suivante, à la demande d'un·e ou plusieurs participant-es.

- La possibilité d'organiser une cellule de médiation composée de participant-es syndiqué-es de la BATUCADA dans un rôle d'apaisement des tensions, et enfin par l'AG Solidaires 31 ou la sollicitation de son bureau. La cellule de médiation sera composée d'au moins un.e syndiqué.e affilié à Solidaires 31.

Afin de faire respecter ses valeurs et décisions, la cellule de médiation interne peut se doter d'un système de sanctions par la sollicitation du bureau de Solidaires 31. Les radiations étant des prérogatives du conseil syndical départemental, elles ne peuvent être décidées en section mais peuvent être discutées et portées par la section au conseil syndical départemental.

- L'AG Solidaires 31 sera le lieu où devra être traité tout conflit relevant d'un désaccord politique.

Afin d'aider à résoudre un conflit, sera fait appel, si nécessaire, sur décision de Solidaires 31, à un-e médiateur-riche extérieur-e, si les outils de régulation internes ne le permettent pas.

Article 4 : Comportements et sanctions

Les propos dénigrants sexistes, homophobes, racistes, attaques personnelles : travail, vie personnelle et professionnelle, activité syndicale..., sont exclus du fonctionnement de notre collectif. Les jugements de valeurs sont également à proscrire.

Ces propos pourront donner lieu à des sanctions décrétées par la cellule de médiation en lien avec le bureau Solidaires 31 :

- Suspension temporaire de la participation à la BATUCADA dans l'attente de médiation.
- Suspension définitive de la participation à la BATUCADA.
- Possibilité d'avertissement puis sanction si récidive.
- Suspension du contrat pour l'intervenant-e professionnel-le ou pour la personne syndiqué.es ou sympathisant.es.

Toute personne concernée par l'éventualité d'une sanction peut présenter toutes les observations qu'il-elle considère utile et peut être assisté·e de la personne de son choix. Toutes les modalités de recours sont envisageables dans la mesure où les décisions ne sont pas irrévocables.

Article 5 : Modification du règlement intérieur

Le présent règlement peut être modifié par motion présentée et votée en réunion de fonctionnement.

Chacun·e s'engage à le respecter et à le faire respecter.

Ce règlement sera porté pour validation lors d'une AG Solidaires 31.

Ce règlement intérieur doit être porté à la connaissance de l'ensemble des participant-es de la BATUCADA, syndiqué-es ou sympathisant-es dès lors qu'ils-elles manifestent le souhait de s'y impliquer.

A Toulouse, septembre 2019